

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Read (Quinte), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Read (Quinte), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (106), intitulé : " Acte concernant les Dames religieuses du Sacré-Cœur de Jésus," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Robitaille, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (85), intitulé : " Acte constituant en corporation l'Association Canadienne de Gaz," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été

Ordonné, que les 41e et 61e règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et des Bills Privés.

Sur motion de l'honorable M. Pelletier, secondé par l'honorable M. Dever, il a été Ordonné, que la soixante et unième règle de cette Chambre, soit suspendue en tant qu'il s'agit du bill (80), intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata."

Sur motion de l'honorable M. Longheed, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la soixante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit du bill (36), intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie hydraulique de Calgary."

Sur motion de l'honorable M. Longheed, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la soixante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit du bill (47), intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley."

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été